

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 21 mai 2012

L'an deux mille douze, le lundi vingt et un mai à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le dix mai deux mille douze se sont réunis en la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal VECTEN, Maire.

Etaients présents

Monsieur Pascal VECTEN, Maire

Messieurs Didier PETIT et Eric PHILIPPE, Madame Brigitte GRARD Adjointes au Maire.

Messieurs Pierre DELORME, Patrick EDON et Madame Aline MERCHIE Conseillers Municipaux.

Absents non représentés :

Messieurs Pedro MINCHINELA, Guy MULLET et Gérard VEIGNANT et Madame Monique ROUX

Le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

I) : Approbation du procès verbal de la séance du 19 mars 2012

Monsieur Le Maire procède à la lecture du procès verbal de la séance du 19 mars 2012.

Le Procès Verbal est adopté à l'unanimité.

II) : Projet de rapprochement des Communautés de Communes

Le schéma départemental de coopération intercommunale adopté le 16 décembre 2011 par la commission départementale de coopération intercommunale et arrêté le 22 décembre 2011, fixe d'une part la création de la communauté de communes des Portes de la Brie, composée de 14 communes dont le Pin, d'autre part, la fusion des communautés de communes du Pays de la Goële du Multien et de la Plaine de France.

La commission départementale de coopération intercommunale réunie le 30 mars 2012, a émis un avis favorable à la fusion des trois communautés de communes. Le Préfet a pris un arrêté portant projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « Pays de la Goële et du Multien », « Plaine de France » et « Portes de la Brie », incluant la commune de Le Pin.

Les Conseils communautaires et les Conseils Municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification du projet. A défaut de délibération dans ce délai, les avis seront réputés favorables.

A l'issue de ce délai, le Préfet prononcera la fusion, dès lors que le projet de périmètre recueillera l'accord d'au moins la moitié des conseils municipaux des communes intéressées, représentant au moins la moitié de la population totale.

Après en avoir délibéré, Les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
Donnent un avis favorable au projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « Pays de la Goële et du Multien », « Plaine de France », et « Portes de la Brie » et extension à la commune de le Pin.

Précisent que la durée pour laquelle est constituée la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « Pays de la Goële et du Multien », « Plaine de France », et « Portes de la Brie » et extension à la commune de le Pin, est illimitée.

Le Conseil Municipal souhaite adhérer au regroupement de ces 3 Communautés de Communes mais ne voudrait pas un élargissement à des communes plus importantes qui nous amènerait à une Communauté d'Agglomération. Dans cette situation, nous souhaiterions avoir la possibilité d'en délibérer de nouveau.

III) : Statuts de la Communauté de Communes

A disposition en Mairie

VI) Point ERP

A ce jour, l'avis favorable de la commission de sécurité pour l'ouverture de l'ERP 40 rue du Moulin n'est toujours pas parvenu en Mairie.

Monsieur le Maire rappelle :

Que comme précisé lors de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2011. Les propriétaires des écuries d'Has doivent se mettre en conformité pour exploiter l'existant, sans possibilité de créer de nouveaux box.

Que le Permis de Construire pour des box installés en 2011 n'a toujours pas été déposé en Mairie.

Que toute installation doit être validée par un Permis de Construire ou une Déclaration Préalable.

V) Organisation d'une journée d'intérêt communal

Une journée d'intérêt communal sera organisée le 16 juin 2012, afin de réaliser les travaux suivants :

- changer la clôture de l'aire de jeux,
- Peinture sur les portes du cimetière et du jardin derrière l'école,
- Peinture des grilles à l'entrée de l'aire de jeux.

VI) Travaux rue du Moulin, rue des Champs

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil qu'il serait souhaitable d'effectuer les travaux suivants

Rue du Moulin : installation d'un nouvel éclairage.

Rue des Champs : grattage des trottoirs avec pose de gravillons.

Rue du Moulin : pavages des entrées de propriétés.

VII) Encaissement chèque CNAS

Vu le décompte de la cotisation 2011 du Centre National d'Action Sociale pour la commune du Plessis l'Evêque,

Vu l'acompte versé par la Commune du Plessis l'Evêque,

Vu la différence de 155,49€ en faveur de la commune du Plessis l'Evêque,

Vu le chèque d'un montant de 155.49€ émis par le CNAS pour le remboursement du trop perçu,

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal d'encaisser le chèque du CNAS d'un montant de 155.49€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'encaissement du chèque du CNAS.

VIII) Porte d'entrée Mairie

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil qu'il est nécessaire d'améliorer la sécurité de la Mairie.

L'alarme pourrait être changée par une alarme avec un renvoi à une société de surveillance, et des barreaux seront posés aux fenêtres et à la porte de la Mairie.

Un arrêté sera pris afin de réglementer le stationnement chemin du Jardin Mulot, lors des manifestations organisées par la Commune et le Comité des fêtes, et aussi lors des élections.

IX) Questions et informations diverses

- Monsieur Eric PHILIPPE informe les Membres du Conseil Municipal, qu'il a demandé le classement de sa plainte déposée contre Monsieur MULLET par avis de classement, Monsieur MULLET s'étant engagé à s'excuser publiquement.

Monsieur Eric PHILIPPE n'a toujours pas reçu d'excuses.

- 7 enfants et 8 adultes ont participé à la journée de nettoyage du 12 mai 2012, organisée par Plessis Loisirs, ils ont ramassés les déchets dans les rues et les chemins du Plessis l'Evêque, et les ont triés.
- Il a été signalé la présence de chiens errants dans le village, les propriétaires sont priés de les maintenir en laisse, ou bien les enfermer, et de les maîtriser afin d'éviter un accident avec un passant.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée
la séance est levée à 20H00